

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1278

29 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	61302	Opticorp S.A.	61304
ADP Germany S.à r.l.	61302	Scripps Media Investments I	61337
AEPEP II Master S.à r.l.	61299	Side One S.A.	61305
AGICOA Europe	61299	Sined Concept S.à r.l.	61303
Alba Properties S.A.	61299	Soluxcom	61301
AMPHINICY Luxembourg S.à r.l.	61298	Station Q8 Lepiece Rodange s.à r.l.	61301
AmTrust Holdings Luxembourg	61298	Station Q8 Lepiece Rodange s.à r.l.	61303
AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A.	61299	Syscom Technologies S.A.	61334
Avocado BidCo Luxembourg S.à r.l.	61298	Tatico & Co S.à r.l.	61328
Avocado Holdco Luxembourg S.à r.l.	61298	Taygeta Investments S.à r.l.	61324
Burndy International Holdings S.à r.l.	61340	TDV Sàrl	61303
Concept Kiosk S.à r.l.	61300	TE Finance S.à r.l.	61329
CRH Canada Holdings Luxembourg Sàrl ...	61300	Timeless Automobiles, S.à r.l.	61320
Data Essentials	61299	Transports Conti-Lux S.à r.l.	61305
Eden 2 & Cie S.C.A.	61300	Triple A Trading S.A.	61305
Fiduciaire Latitudes S.à r.l.	61300	Triton Luxembourg GP	61301
First Car Lux S.à r.l.	61300	Triton Luxembourg II GP	61302
Forst Invest	61303	Viva Capital S.à r.l.	61304
L.A.X. Lux	61300	Viva Coffee S.à r.l.	61304
Mechten Aktiengesellschaft	61301	Wodzislaw Slaski S.à r.l.	61326
MTI Investimenti S.A.	61304	Yellowwoods Treasury 2 S.à r.l.	61302
Multicooperation Sicav	61301	Zal Investments S.A., SPF	61305

AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 900.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016067772/10.

(160031173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Avocado BidCo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.853.

Les statuts coordonnés au 08/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016067784/12.

(160031097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Avocado Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.575.

Les statuts coordonnés au 08/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016067785/12.

(160031259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

AMPHINICY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 74, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 86.897.

Suite à la dissolution de la société AMPHINICY INC, ayant son siège social à 30, Old Rudnick Lane, Suite 100, Dover, County of Kent, Delaware 19901, U.S.A., en date du 28 décembre 2015, le capital social de la société AMPHINICY Luxembourg S. à r.l., est détenu comme suit:

Monsieur Toni JELAVIC, né le 06/09/1966 à Pula (Croatie), et demeurant à 005, Kralja S. Drzislava,

V. Gorica, Croatie 250 parts sociales

Total: deux cent cinquante parts sociales 250 parts sociales

Bereldange, le 28 décembre 2015.

L'associé unique

Référence de publication: 2016069122/15.

(160032568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

AEPEP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.944.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067795/10.

(160030404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Alba Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.426.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 février 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016067802/11.

(160031047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

AGICOA Europe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg F 7.645.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067798/9.

(160030905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

AP VIII Calm Eagle Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.011.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067823/10.

(160030548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Data Essentials, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 198.619.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2016.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2016067981/13.

(160031135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

CRH Canada Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 198.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016067966/11.

(160030742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Concept Kiosk S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4990 Sanem, 110, rue de Niederkorn.
R.C.S. Luxembourg B 163.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016067962/11.

(160030436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

Les statuts coordonnés au 08/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016067988/12.

(160030550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

**First Car Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. L.A.X. Lux).**

Siège social: L-5885 Howald, 237, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 197.734.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 janvier 2016 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068027/11.

(160031069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Fiduciaire Latitudes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 46.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068053/9.

(160030844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Mechten Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 23.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016068209/11.

(160031224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Multicooperation Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068217/10.

(160030841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Soluxcom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 124.169.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 janvier 2016 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068382/11.

(160030887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Station Q8 Lepiece Rodange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8613 Pratz, 50, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.114.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 27.01.2016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2016068386/11.

(160030663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Triton Luxembourg GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.788.

Les statuts coordonnés au 28 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016068397/11.

(160030481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Triton Luxembourg II GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.781.

Les statuts coordonnés au 28 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016068398/11.

(160030675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Yellowwoods Treasury 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016068463/11.

(160030530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

Extrait rectificatif sur dépôt L160020167 du 02/02/2016

Le dépôt numéro L160020167 du 2 février 2016 indique que ce dépôt a été effectué par Aberdeen Global Services S.A. en tant qu'agent domiciliaire.

Toutefois, ce dépôt comporte une erreur matérielle car il convient de lire en lieu et place "Pour le compte de Aberdeen Shopping 1 S.à r.l."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016068481/15.

(160031662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

ADP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 201.014.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

ADP Germany S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069105/14.

(160032522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Sined Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 9, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 193.454.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068349/10.

(160030787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Forst Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.866.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss Vom 5. Februar 2016

Es wurde u.a. beschlossen:

1) den Rücktritt von Herrn Manfred ZIELKE, wohnhaft in D - 37191 KATLENBURG-LINDAU, Osterweg 16, von seiner Funktion als Geschäftsführer, anzunehmen.

2) mit Wirkung zum 5. Februar 2016, Herrn Norbert LEBEN, geboren am 20. September 1946 in D-21376 SALZHAUSEN, wohnhaft in D-21272 EGESTORF, Im Schatzendorfe 26, zum Geschäftsführer zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. Februar 2016.

Für FORST INVEST

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2016068672/18.

(160031488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

TDV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016068403/9.

(160030693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Station Q8 Lepiece Rodange s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8613 Pratz, 50, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.114.

L'an deux mil seize, le vingt-sept janvier,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Vincent LEPIECE, commerçant, né à Rocourt, Belgique, le 14 avril 1976, demeurant à L-8613 Pratz, 50, rue de Folschette,

Après avoir établi que le comparant possède toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée STATION Q8 LEPIECE RODANGE s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-4832 Rodange, 428, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 177114,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1178 du 18 mai 2013,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Transfert de siège:

Le siège de la société est transféré à L-8613 Pratz, 50, rue de Folschette.

Modification statutaire:

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la Commune de Preizerdaul.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. LEPIECE, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2965. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016068387/35.

(160030664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Opticorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016081526/10.

(160048050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Viva Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Viva Capital S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.994.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081696/9.

(160048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

MTI Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 février 2016.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2016069389/13.

(160032425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Triple A Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.950.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016081669/9.
(160047623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Transports Conti-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 2, rue JP Kirchen.
R.C.S. Luxembourg B 70.848.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016081668/9.
(160047519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Side One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016081617/9.
(160048056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

Zal Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 204.046.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the third of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127 here duly represented by its sole manager Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKAYA in Moscow (Russia) on May 3, 1974 chartered accountant, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "ZAL Investments S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand:

(i) - financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in

companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

- securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;
- forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;
- all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;
- all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;
- debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or non-endorsable and whatever the law applicable to them; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million euro (EUR 2,000,000.-), consisting of two million (2,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor (s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 15:30. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders in order to be held within a period of six (6) months from closing of the Company's account.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If the Company is incorporated by a sole member or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholders, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without

undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the shareholders which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing, which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signature of a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been

delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law

of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company (“SPF”).

Transitory dispositions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2016.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 15:30, 2017.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty one thousand (31 000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company “EZD S.à r.l.”, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).

Mrs. Maria Tkachenko, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg is appointed as the Sole Director of the Company.

2. The number of statutory auditors is set at one (1).

The following person(s) is (are) appointed as statutory auditor(s):

Mr Alexander Tkachenko, born Moscow, on February 5, 1974, having his business address at 4, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

3. The term of the office of the sole director and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2020

4. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version: on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le trois février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée “EZD S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par sa gérante unique, Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA à Moscou (Russie) le 3 mai 1974, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme («société anonyme») qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "ZAL Investments S.A., SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des actifs financiers, à l'exception de toute activité commerciale. Par des actifs financiers, il est conseillé de comprendre:

(i) - les instruments financiers au sens de la loi du 5 Août 2005 en contrats de garantie financière, c'est à dire de toutes valeurs mobilières et autres titres, dont notamment les actions et autres valeurs mobilières assimilables aux actions, parts dans les entreprises et les organismes de placement collectif, obligations et autres titres de créance, des warrants, des reçus et des documents commerciaux;

- Des titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres valeurs mobilières par souscription, par achat ou par échange;

- Les instruments financiers à terme et des valeurs mobilières donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exception des monnaies), y compris les instruments du marché monétaire;

- Toutes les autres valeurs mobilières représentatives de droits de propriété, la dette ou de valeurs mobilières;

- Tous les instruments relatifs aux sous-jacent financier, aux indications, aux matières premières, à des substances précieuses, de denrées alimentaires, de métaux ou de marchandises, à d'autres biens ou risques;

- Les dettes relatives aux différents points énumérés ci-dessus ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ce soit ces instruments financiers matérialisés ou dématérialisés, négociables par inscription sur compte ou tradition, au porteur ou nominatives, endossable ou non endossable et quelle que soit la loi applicable à eux; et

(ii) les liquidités et les actifs de toute nature détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne peuvent être offertes au public ou admises sur un marché boursier.

La Société ne s'immiscera pas dans la gestion de toute autre société et n'est pas autorisé à détenir directement un bien immobilier.

La Société pourra en outre effectuer toutes les transactions quant à son objet, dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du directoire.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du directoire, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euro (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le directoire devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le directoire à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions d'euro (EUR 2.000.000-), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le directoire, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le directoire, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du directoire ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le directoire ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 15:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le directoire ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du directoire. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à

l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le directoire peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3 des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 Si la Société est constitué par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Élection et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions

écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2017 à 15:30 heures (CET).

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31 000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la partie comparante prédésignée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.-.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1)

2) La personne suivante est nommée administrateur de la Société:

Madame Maria Tkachenko, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, née à Moscou, le 3 mai 1974, est appelée à la fonction d'administrateur unique.

3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1)

La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Monsieur Alexander Tkachenko, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, né à Moscou, le 5 février 1974.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2020.

5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'a la requête de la présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4376. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069552/823.

(160032322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Timeless Automobiles, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 204.037.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le seize février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Bruno Marie Louis Georges GREGOIRE, gérant de sociétés, né le 23 juin 1979 à Bastogne (Belgique), demeurant au 3, rue des Cooses, B- 6860 Loufftemont, Léglise, Belgique,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet le commerce de moyens automoteurs. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également avoir pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes.

La société pourra également acquérir, détenir, développer et protéger tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique; elle pourra également exploiter, concéder des licences et céder lesdits droits de propriété intellectuelle.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de TIMELESS AUTOMOBILES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Mondernange.

Il peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la Commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social de la Société peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. La Société ne reconnaîtra qu'un seul associé par part sociale de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de la ou des parts sociales concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers, vis-à-vis de la Société.

Art. 10.

(a) Cessibilité entre associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, soit entre vifs soit pour cause de mort.

(b) Cession entre vifs à des tiers - agrément

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

A l'effet d'obtenir ce consentement, l'associé qui désire céder tout ou partie de ses parts doit notifier son projet de cession à la Société et à chacun de ses coassociés, avec indication des nom, prénoms, profession, domicile et nationalité du cessionnaire proposé, ainsi que du nombre des parts dont la cession est projetée, et du prix.

Dans les huit jours qui suivent la notification faite à la Société, les gérants doivent inviter la collectivité des associés à statuer sur le consentement à la cession. La décision des associés n'est pas motivée; elle est immédiatement notifiée au cédant.

Si les gérants n'ont pas fait connaître au cédant la décision des associés dans le délai de trois mois à compter de la dernière des notifications du projet de cession prévue à l'alinéa précédent, le consentement à la cession est réputé acquis.

(c) Cession entre vifs à des tiers - préemption en cas de refus d'agrément.

Si les associés n'ont pas accepté, à la majorité requise, la cession proposée et si, dans les huit jours de la notification du refus, le cédant n'a pas signifié à la Société son intention de retirer sa proposition de cession, les associés qui s'y sont opposés seront tenus chacun pro rata, dans le délai de trois mois à compter de ce refus, d'acquiescer ou de faire acquiescer (le cas échéant par la Société elle-même si et dans la mesure où cette acquisition serait permise par la loi) la totalité des parts en instance de mutation, au prix offert par le cessionnaire proposé.

(d) Cession pour cause de mort

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa précédent, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

(e) Dispositions générales

Les notifications, significations et demandes prévues au présent article seront valablement faites, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par remise directe contre reçu délivré par le destinataire.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant, qui est désigné par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

L'assemblée des associés peut désigner parmi les membres du conseil de gérance un président. A défaut d'une telle désignation par l'assemblée des associés, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps à autre nommer des fondés de pouvoir qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoir ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoir nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen similaire pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et en faisant signer le procès-verbal par les membres du conseil de gérance qui était dûment convoqué et tenu.

Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des gérants.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société est valablement représentée dans les actes, et vis-à-vis des tiers et des autorités, par chaque gérant agissant seul. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature individuelle du gérant au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature conjointe d'un gérant et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Chacun des gérants pourra recevoir à titre de rémunération de son travail et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel, dont le montant et les modalités de paiement seront déterminés par décision collective ordinaire des associés.

Art. 13. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise dans la ville de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Des dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

Art. 18. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- un état comptable ou inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

Le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminées par les associés.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille seize.

Souscription - libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Bruno GREGOIRE, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Bruno Marie Louis Georges GREGOIRE, gérant de sociétés, demeurant au 3, rue des Cooses, B-6860 Louftemont, Léglise, Belgique.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée au 1A, rue du Commerce, L-3895 FOETZ, Commune de Mondercange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-B. M. L. G. GREGOIRE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5227. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016069531/201.

(160032051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Taygeta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 311.800,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.216.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December, before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Maia Investments L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, KY- George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Registrar of Cayman Islands under number 15455 (the Sole Shareholder),

duly represented by Sofia DA CHAO CONDE, employee, residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in Taygeta Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 311,800 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106216 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 598 of 21 June 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed drawn up by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -736 of 11 April 2006.

III. the Company's capital is set at three hundred eleven thousand eight hundred Euro (EUR 311,800), represented by three thousand one hundred eighteen (3,118) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

Resolutions

The Sole Shareholder resolves, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company with full knowledge of the Articles and the financial situation of the Company;

(ii) acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

(iii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iv) as liquidator of the Company to declare that (i) the activity of the Company has ceased, (ii) except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (iii) it distributes all the assets of the Company to the sole shareholder as liquidation proceeds and it resolves to irrevocably undertake to assume and settle any debts of the Company that are unknown or hidden at present and hence (iv) the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(v) to approve the closing financial statements of the Company as at the date hereof;

(vi) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(vii) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU

MAIA INVESTMENTS L.P., une société existant selon le droit des îles Caimans, ayant son siège social au Walker House, Mary Street, KY- George Town, îles Caimans et immatriculée au Registrar of Corporations of Cayman sous le numéro 15455 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Sofia DA CHAO CONDE, employée, résidante à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Taygeta Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106216 et ayant un capital social s'élevant à EUR 311,800 (la Société);

II. La Société a été constituée le 15 février 2005 suivant acte reçu par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 598 le 21 juin 2005 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés depuis et la dernière fois par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 736 le 11 avril 2006.

III. Le capital social de la Société s'élève à trois cent onze mille huit cent Euro (EUR 311,800,-) divisé en trois mille cent dix-huit (3,118) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune.

Résolutions

L'Associé Unique a décidé, en sa qualité d'associé unique, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

- (i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- (ii) agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et ultime bénéficiaire de l'opération, de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- (iii) d'accorder décharge aux gérants de la Société pour leurs mandats respectifs à partir de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée;
- (iv) en tant que liquidateur de déclarer que (i) les activités de la Société ont cessé (ii) excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (iii) il distribue tous les actifs de la Société à l'associé unique en tant que boni de liquidation et décide irrévocablement d'assumer et de régler toutes les dettes de la Société qui ne sont pas encore connues ou qui sont cachées à l'heure actuel et (iv) la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;
- (v) d'approuver les comptes sociaux de clôture de la Société à la date des présentes;
- (vi) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée;
- (vii) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069527/106.

(160032148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Wodzislaw Slaski S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.812.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.689.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

“Synergy Investments Sp. z o.o” a company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at 29 Al. Jana Pawna II, PL-00-867 Warsaw, Poland, entered into the trade registry under number 253936.

(the “Sole Shareholder”),

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal. Said power after being signed “ne varietur” by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1. - That the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “Wodzislaw Slaski S.à r.l.” duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), with a share capital of EUR 23,812,500.00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”), section B, under the number 131689 (hereinafter referred to as the “Company”) has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 4 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2330 of 17 October 2007.

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 24 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1559 of 13 July 2011.

2. - That the share capital of the Company is set at twenty three million eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 23,812,500.00) divided into twenty three million eight hundred twelve thousand five hundred Euro shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

3. - That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. - That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5. - That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed and confirms having provided the extraordinary general meeting with the liquidator report dated as of today.

6. - That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, and in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7. - That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8. - That the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9. - That discharge is given to all of the managers of the Company.

10. - That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed the present deed together with the notary.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

la société "Synergy Investments Sp. z o.o.", constituée sous les lois de la Pologne et ayant son siège social 29 Al. Jana Pawna II, PL-00-867 Warsavie, Poland inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Varsovie, sous le numéro 253936 («L'Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1. - Que la société à responsabilité limitée "Wodzislaw Slaski S.à r.l.", constituée sous les lois de la Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec un capital social de 23.812.500,00 EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.689, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 4 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2330 le 17 octobre 2007.

Les statuts de la société ont été modifiées pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2011, publié au Registre du Commerce et de Sociétés le 13 juillet 2011 sous numéro 1559.

2. - Que le capital social de la société est fixé à vingt-trois millions huit cent douze mille cinq cents Euros (EUR 23.812.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

3. - Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. - Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. - Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte et confirme avoir fourni à l'assemblée générale extraordinaire le rapport de liquidateur à la date d'aujourd'hui.

6. - Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7. - Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8. - Que L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9. - Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10. - Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069548/103.

(160032147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Tatico & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.351.346,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.646.

L'an deux mille quinze

le vingt-neuf décembre

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jacques Benarroch, dirigeant de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 16 septembre 1954, demeurant au 18, rue Charles IV L-1309 Luxembourg,

ici représenté par:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

La personne comparante est l'associé unique (l'«Associé») de «Tatico & Co S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 646, constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 10 décembre 2012, sous le numéro 2989 et page 143467 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 02 octobre 2015, publié au Mémorial en date du 07 décembre 2015, sous le numéro 3277 et page 157288.

Laquelle personne comparante, agissant ainsi en sa qualité d'Associé unique, représentant dès lors l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE HUIT EUROS (38'779'008.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent soixante-douze mille trois cent trente-huit euros (1'572'338.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille huit euros (38'779'008.- EUR) à un montant de quarante millions trois cent cinquante et un mille trois cent quarante-six euros (40'351'346.- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre à cet effet et afin de réaliser ladite augmentation de capital un million cinq cent soixante-douze mille trois cent trente-huit (1'572'338) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) par part sociale nouvelle, chacune de ces nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Olivier Kuchly, prénommé, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Monsieur Jacques BENARROCH, préqualifié, en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), en vertu de la procuration prémentionnée.

Le Souscripteur a déclaré souscrire un million cinq cent soixante-douze mille trois cent trente-huit (1'572'338) parts sociales nouvelles nouvellement émises par la Société à leur valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune, par des apports en nature (l'«Apport») consistant en:

- cinq cents (500) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de quinze EUROS et cinquante cents (15,50 EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de deux mille parts sociales (2'000) du capital social souscrit de la société Chewing Gum, une société à responsabilité limitée avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (31'000.- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 329 184 548, apportées pour une valeur de deux cent onze mille deux cent cinquante euros (211'250.- EUR);

- dix-neuf mille neuf cent quatre (19'904) actions en pleine propriété d'une valeur nominale de seize EUROS (16.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de trente-sept mille huit cent trente-cinq parts sociales (37'835) du capital social souscrit de la société Financière Valim, une société par actions simplifiée avec un capital social souscrit de six-cent cinq mille trois cent soixante euros (605'360.- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant

son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 337 577 431, apportées pour une valeur d'un million trois cent soixante et un mille quatre-vingt-huit euros (1'361'088,- EUR);

La valeur totale de l'Apport ci-avant fait à la Société est estimée par le Souscripteur à un million cinq cent soixante-douze mille trois cent trente-huit euros (1'572'338,- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription, l'existence de l'Apport et sa valeur réelle ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

Ledit seul Souscripteur et de même Apporteur déclare encore que:

- il est réellement propriétaire et est le seul ayant droits sur ces parts sociales et actions et ayant les pouvoirs d'en disposer des participations citées ci-dessus;

- toutes les parts sociales et actions apportées sont entièrement libérées;

- aucune des parts sociales et actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi française et les statuts de ces sociétés, ces parts sociales et actions sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts, à la Société et relatives à ces participations seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'Associé a décidé de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX EUROS (40'351'346,- EUR) représenté par QUARANTE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (40'351'346,-) parts sociales d'une valeur nominale UN EURO (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31449. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016069512/93.

(160032327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 196.340,00.

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

In the year two thousand sixteen, the twentieth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TE Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.868 and having a share capital of USD 196,340 (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-

Alzette, dated 20 April 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 26, 2015, number 1587.

There appeared:

1. TE Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, rue Marcel Fischbach, L- 1547 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 2,250,000,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 (TEHS),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. TLM Finance Corp., a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 - 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada with company number 2015027408 (TFC),

hereby represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties under point 1. and 2. are hereinafter referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by (i) the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and (ii) the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That one thousand two hundred seventy-one (1,271) ordinary shares (the Ordinary Shares), two thousand six hundred thirty-two (2,632) class A preferred equity share certificates (the Class A PESCOs), five thousand one hundred forty-three (5,143) class C preferred equity share certificates (the Class C PESCOs) and seven hundred seventy-one (771) class D preferred equity share certificates (the Class D PESCOs), representing 100% of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 5.10 of the Articles;

2. Reduction of the share capital of the Company from the amount of one hundred ninety six thousand three hundred forty United States Dollars (USD 196,340) represented by one thousand two hundred seventy-one (1,271) Ordinary Shares, two thousand six hundred thirty-two (2,632) Class A PESCOs, five thousand one hundred forty-three (5,143) Class C PESCOs, and seven hundred seventy-one (771) Class D PESCOs, each in registered form, with a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to one hundred seventy-one thousand nine hundred United States Dollars (USD 171,900) represented by one thousand two hundred seventy-one (1,271) Ordinary Shares, two thousand one hundred eighty-one (2181) Class A PESCOs, and five thousand one hundred forty-three (5,143) Class C PESCOs, each in registered form, with a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of four hundred fifty-one (451) Class A PESCOs and seven hundred seventy-one (771) Class D PESCOs with a payment in cash to the holder of the Redeemed PESCOs;

3. Deletion of the definitions of 'Class D PESCO Investment' and 'Class D PESCO Coupon Entitlement' in the articles of association of the Company (the Articles);

4. Amendment to the definition of 'PESCO Investment' in the Articles;

5. Amendment to articles 5.2, 5.3 and 5.4 of the Articles in order to reflect the share capital reduction adopted under item 2. above;

6. Amendment to article 16.1 of the Articles; and

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.10 of the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

5.10. The holder(s) of any class of PESCOs, in consideration of a redemption or acquisition of some or all of the PESCOs of such class (the Relevant PESCOs) by the Company under this article 5 shall be entitled to receive an amount (in cash or kind (including by the issuance of other shares of the Company)) which is the lower of (i) the original amount of the par value of the Relevant PESCOs including a proportionate amount of any share premium attached to such Class of PESCO plus a proportionate amount of the cumulative coupon as per the date of redemption as shown in the PESCO Profit Account of that Class and (ii) the sum of (a) a proportionate amount of the fair market value of the respective PESCO Investment and accrued interest of that Class as per the date of redemption and (b) one per cent (1%) of the original amount of the par value of the Relevant PESCOs and a proportionate amount of any share premium attached to such Class of PESCO at the time of issuance of such Class of PESCO, such one per cent (1%) being capped at a maximum amount equal to the United States dollar equivalent of two million Euro (EUR 2,000,000).

Second resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from the amount of one hundred ninety-six thousand three hundred forty United States Dollars (USD 196,340) represented by one thousand two hundred seventy-one (1,271) Ordinary Shares, two thousand six hundred thirty-two (2,632) Class A PESCOs, five thousand one hundred forty-three (5,143) Class C PESCOs, and seven hundred seventy-one (771) Class D PESCOs, each in registered form, with a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to one hundred seventy-one thousand nine hundred United States Dollars (USD 171,900) represented by one thousand two hundred seventy-one (1,271) Ordinary Shares, two thousand one hundred eighty-one (2,181) Class A PESCOs, and five thousand one hundred forty-three (5,143) Class C PESCOs, each in registered form, with a nominal value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of four hundred fifty-one (451) Class A PESCOs (the Redeemed Class A PESCOs), with a payment in cash to the holder of the Class A Redeemed PESCOs in an amount of one hundred forty-five million six hundred nineteen thousand two hundred twenty-seven United States Dollars and four cents (USD 145,619,227.04) (the Class A Redemption Price) and seven hundred seventy-one (771) Class D PESCOs (the Redeemed Class D PESCOs), with a payment in cash to the holder of the Class D Redeemed PESCOs in an amount of two hundred forty-nine million one hundred four thousand sixty-six United States Dollars and eighty five cents (USD 249,104,066.85) (the Class D Redemption Price);

Third resolution

The Shareholders resolve to delete the definitions of ‘Class D PESC Investment’ and ‘Class D PESC Coupon Entitlement’ in the Articles.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the definition of ‘PESC Investment’ in the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«PESC Investment means the Class A PESC Investment and/or Class C PESC Investment as applicable.»

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend articles 5.2, 5.3 and 5.4 of the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“**5.2.** The Company's corporate capital is also represented by seven thousand three hundred twenty-four (7,324) preferred equity share certificates with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The PESCOs are divided into two separate classes as follows:

- 2,181 class A PESCOs (the Class A PESCOs) having an aggregate par value of USD 43,620.00; and
- 5,143 class C PESCOs (the Class C PESCOs) having an aggregate par value of USD 102,860.

The holder(s) of PESCOs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to one hundred seventy-one thousand nine hundred United States Dollars (USD 171,900).

5.4. The Company shall maintain a share premium reserve account for each class of the PESCOs (the Class A PESCOs Share Premium Reserve Account, the Class C PESCOs Share Premium Reserve Account, and together the PESCOs Share Premium Reserve Account) in United States Dollars (USD), and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any premium paid up on the respective class of PESCOs. Amounts so recorded to these share premium reserve accounts will constitute freely distributable reserves of the Company.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 16.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **16.1.** The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
- (b) a PESC profit account in respect of each class of PESC (the Class A PESC Profit Account and the Class C PESC Profit Account and together, the PESC Profit Account); and
- (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESC Profit Account), all to be kept in United States Dollars (USD).»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TE Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.868 et disposant d'un capital social s'élevant à USD 196.340,- (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010, numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 juin 2015, numéro 1587.

Ont comparu:

1. TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 3, rue Marcel Fischbach, L-1547 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à USD 2.250.000.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 (TEHS),

ici représentée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. TLM Finance Corp., une société privée (private corporation), constituée selon les lois de l'Alberta, Canada, ayant son siège social situé Suite 2000, 888 - 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada avec numéro de société 2015027408 (TFC),

ici représentée par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes aux points 1. et 2. sont, par les présentes, collectivement désignées les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par (i) le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et (ii) le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiquées ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que mille deux cent soixante-et-onze (1.271) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), deux mille six cent trente-deux (2.632) certificats de parts sociales privilégiées de classe A (les PESCs de Classe A), cinq mille cent quarante-trois (5.143) certificats de parts sociales privilégiées de classe C (les PESCs de Classe C), et sept cent soixante-et-onze (771) certificats de parts sociales privilégiées de classe D (les PESCs de Classe D), représentant 100% du capital social de la Société, sont dûment représentés à la présente assemblée qui de ce fait est valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à son agenda, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 5.10 des Statuts;

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize mille trois cent quarante dollars américains (USD 196.340) représenté par mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Parts Sociales Ordinaires, deux mille six cent trente-deux (2.632) PESCs de Classe A, cinq mille cent quarante-trois (5.143) PESCs de Classe C, et sept cent soixante-et-onze (771) PESCs de Classe D, chacun sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à un montant de cent soixante-et-onze mille neuf cents dollars américains (USD 171.900) représenté par mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Parts Sociales Ordinaires, deux mille cent quatre-vingt-et-un (2.181) PESCs de Classe A, et cinq mille cent quarante-trois (5.143) PESCs de Classe C, chacun sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, par voie du rachat et de l'annulation subséquente par la Société de quatre cent cinquante-et-un (451) PESCs de Classe A et sept cent soixante-et-onze (771) PESCs de Classe D contre paiement en numéraire au profit du détenteur des PESCs Rachetés;

3. Suppression des définitions de «Investissement PESC de Classe D» et «Droit au Coupon PESC de Classe D» du contenu des statuts de la Société (les Statuts).

4. Modification de la définition de «Investissement PESC» au sein des Statuts;

5. Modification des articles 5.2, 5.3, et 5.4 des Statuts afin d'y refléter la diminution du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

6. Modification de l'article 16.1 des Statuts; et

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.10 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.10.** Le ou les détenteur(s) de toute classe de PESC, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de certains ou de l'intégralité des PESC de ladite Classe (les PESC Concernés) par la Société en vertu de cet article 5 aura (auront) le droit de percevoir un montant (en numéraire et/ou en nature) (en ce compris par l'émission d'autres parts sociales de la Société) le plus bas (i) du montant original de la valeur nominale des PESC Concernés incluant le montant proportionnel de toute prime d'émission rattachée à ladite Classe de PESC, plus le montant proportionnel du coupon cumulatif à la date du rachat comme l'indique le Compte de Profits PESC de ladite Classe et (ii) la somme (a) du montant proportionnel de la valeur marchande de l'Investissement PESC respectif et intérêt couru de ladite Classe à la date du rachat et (b) d'un pourcent (1%) du montant original de la valeur nominale des PESC Concernés et le montant proportionnel de toute prime d'émission rattachée à ladite Classe de PESC au moment de l'émission de ladite Classe de PESC, ce taux de un pourcent (1%) étant plafonné à un montant maximum égal à l'équivalent en dollars américains de deux millions d'euros (EUR 2.000.000).»

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant de cent quatre-vingt-seize mille trois cent quarante dollars américains (USD 196.340) représenté par mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Parts Sociales Ordinaires, deux mille six cent trente-deux (2.632) PESC de Classe A, cinq mille cent quarante-trois (5.143) PESC de Classe C, et sept cent soixante-et-onze (771) PESC de Classe D, chacun sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à cent soixante-et-onze mille neuf cents dollars américains (USD 171.900) représenté par mille deux cent soixante-et-onze (1.271) Parts Sociales Ordinaires, deux mille cent quatre-vingt-et-un (2.181) PESC de Classe A, et cinq mille cent quarante-trois (5.143) PESC de Classe C, chacun sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, par voie du rachat et de l'annulation subséquente par la Société de quatre cent cinquante-et-un (451) PESC de Classe A (les PESC de Classe A Rachetés), contre paiement au profit du détenteur des PESC de Classe A Rachetés, d'un montant de cent quarante-cinq millions six cent dix-neuf mille deux cent vingt-sept dollars américains et quatre cents (USD 145.619.227,04) (le Prix de Rachat de Classe A) et sept cent soixante-et-onze (771) PESC de Classe D (les PESC de Classe D Rachetés), contre paiement au profit du détenteur des PESC de Classe D Rachetés, d'un montant de deux cent quarante-neuf millions cent quatre mille soixante-six dollars américains et quatre-vingt-cinq cents (USD 249.104.066,85) (le Prix de Rachat de Classe D).

Troisième résolution

Les Associés décident de supprimer les définitions de «Investissement PESC de Classe D» et «Droit au Coupon PESC de Classe D» du contenu des Statuts.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier la définition de «Investissement PESC» au sein des Statuts, de sorte qu'elle ait désormais la teneur suivante:

«Investissement PESC signifie l'Investissement PESC de Classe A, et/ou l'Investissement PESC de Classe C tel qu'aplicable».

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5.2, 5.3, et 5.4 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par sept mille trois cent vingt-quatre (7.324) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun (les PESC et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Les PESC sont divisés en deux différentes classes comme suit:

- 2.181 PESC de classe A (les PESC de Classe A) ayant une valeur nominale totale de USD 43.620,00; et
- 5.143 PESC de classe C (les PESC de Classe C) ayant une valeur nominale totale de USD 102.860.

Le(s) détenteur(s) de PESC est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à cent soixante-onze mille neuf cents dollars américains (USD 171.900).

5.4. La Société conservera un compte de réserve de prime d'émission pour chaque classe de PESC (le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC de Classe A, le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC de Classe C, ensemble le Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC) en dollars américains (USD), et il sera enregistré sur lesdits comptes, le montant ou la valeur de toute prime libérée au titre de la classe respective de PESC. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables de la Société.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 16.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **16.1.** La Société maintiendra:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits PESC au titre de chaque classe de PESC (le Compte de Profits PESC de Classe A, et le Compte de Profits PESC de Classe C, ensemble, le Compte de Profits PESC); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESC), qui seront tous exprimés en dollars américains (USD).»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce-dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: GAC/2016/601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016069528/255.

(160032025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Syscom Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 204.042.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le cinq février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Philippe DUPONT, administrateur de sociétés, né à Dinant (Belgique) le 15 janvier 1967, demeurant à L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange,

2) Monsieur Jérémy DELGRANGE, employé privé, né à Douai (France) le 4 novembre 1988, demeurant à F-67310 Wasselonne (France), 5, rue Ravel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SYSCOM TECHNOLOGIES S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de rassemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services en télécommunications, en électricité générale et dans le domaine du bâtiment, ainsi que le consulting, la gestion et l'étude de projets divers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires,

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux adminis-

trateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de rassemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2017.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Philippe DUPONT, préqualifié, cinquante actions	50
2) Monsieur Jérémy DELGRANGE, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31 000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Décisions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Philippe DUPONT, préqualifié.

b) Monsieur Jérémy DELGRANGE, préqualifié.

c) Madame Gilliane SPECHT, employée privée, née à Saverne (France) le 19 septembre 1991, demeurant à F-67310 Wasselonne, 5, rue Ravel.

Messieurs Philippe DUPONT et Jérémy DELGRANGE, préqualifiés sub a) et b), sont nommés administrateurs-délégués, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle.

2) Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "MATHILUX S.à r.l.", avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.120.

3) Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

4) Le siège de la société est fixé à L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUPONT, DELGRANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 4958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016069511/169.

(160032170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Scripps Media Investments I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.795.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December,

Before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- ULYSSES U.K. INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, with registered office at 1209, Orange Street, Corporation trust center, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, USA, registered with Secretary of State of the State of Delaware, under number 4116478, holding all the one hundred fifty (150) shares of the Company (defined below), having a par value of one hundred British Pounds (GBP 100) each (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 28, 2015.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the Sole Shareholder is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of SCRIPPS MEDIA INVESTMENTS I S.À R.L., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxem-

bourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 165.795 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on December 5, 2011, published on February 15, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 406 (the “Company”), and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on June 24, 2015, published on September 1, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2332 (the “Articles”).

II. That the Company's share capital amounts to fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by one hundred fifty (150) shares of the Company, having a par value of one hundred British Pounds (GBP 100) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Shareholder currently holds a claim in an amount of two million six hundred fifty three thousand sixty one British Pounds and sixty eight pence (GBP 2,653,061.68) (the “Claim”).

IV. That the Sole Shareholder declares that it had full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100), in order to raise it from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) to fifteen thousand one hundred British Pounds (GBP 15,100) by the issue of one (1) new share with a par value of one hundred British Pounds (GBP 100), vested with the same rights and obligations as the existing shares of the Company (the “New Share”), together with a share premium of two million six hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-one British Pounds and sixty-eight pence (GBP 2,652,961.68) (the “Share Premium”);

2. Subscription by the Sole Shareholder to the New Share, and full payment of the New Share and Share Premium by a contribution in kind consisting in a claim due from the Company to the Sole Shareholder;

3. Consideration of the value of the contribution;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles; and

5. Miscellaneous.

VI. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) in order to raise it from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) to fifteen thousand one hundred British Pounds (GBP 15,100) by the issuance of the New Share.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share together with the Share Premium to be fully paid up by a contribution in kind consisting in the Claim.

Valuation

The total value of the Claim, which is declared to be of two million six hundred fifty three thousand sixty one British Pounds and sixty eight pence (GBP 2,653,061.68), and which value is accepted by the Company, is documented (i) by a declaration of value established by the directors of the Sole Shareholder, effective as of December 29, 2015 and (ii) by a valuation statement established by the managers of the Company, effective as of December 29, 2015, which have been given to the Company.

Statement of the sole shareholder

The Sole Shareholder declares that:

- it is the sole owner of the Claim and has the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Claim is effective today without restriction; and
- all formalities in order to duly formalise the transfer of the Claim to the Company have been made or will be made.

Third resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows (the remainder of Article 5 remaining unchanged):

“ **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at fifteen thousand one hundred British Pounds (GBP 15,100) represented by one hundred fifty one (151) shares with a par value of one hundred British Pounds (GBP 100) each.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy of the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- ULYSSES U.K. INC., une société dûment constituée et existant valablement selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Corporation trust center, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4116478, détenant toutes les cent cinquante (150) parts sociales de la Société (définie ci-dessous), d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de SCRIPPS MEDIA INVESTMENTS I S.À R.L., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.795 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire susmentionné, en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 février 2012 sous le numéro 406 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} septembre 2015 sous le numéro 2332 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société est de quinze mille Livres Sterling (15.000 GBP) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100 GBP) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'Associé Unique détient actuellement une créance d'un montant de deux millions six cent cinquante-trois mille soixante-et-une Livres Sterling et soixante-huit pence (2.653.061,68 GBP) (la «Créance»).

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renonce à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent Livres Sterling (100 GBP) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille Livres Sterling (15.000 GBP) à quinze mille cent Livres Sterling (15.100 GBP) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100 GBP), investie des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société (la «Nouvelle Part»), avec une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-et-une Livres Sterling et soixante-huit pence (2.652.961,68 GBP) (la «Prime d'Emission»);

2. Souscription par l'Associé Unique de la Nouvelle Part, et libération intégrale de la Nouvelle Part et de la Prime d'Emission par l'apport en nature de la Créance;

3. Considération de la valeur de l'apport;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent Livres Sterling (100 GBP) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille Livres Sterling (15.000 GBP) à quinze mille cent Livres Sterling (15,100 GBP) par l'émission de la Nouvelle Part.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part et à la Prime d'Emission et de les libérer entièrement par apport en nature de la Créance.

Evaluation

La valeur totale de la Créance est déclarée à deux millions six cent cinquante-trois mille soixante-et-une Livres Sterling et soixante-huit pence (2.653.061,68 GBP); cette valeur qui a été acceptée par la Société a été documentée (i) par une déclaration de valeur établie par les administrateurs de l'Associé Unique avec date d'effet au 29 décembre 2015 et (ii) par un certificat de valeur établie par les gérants de la Société avec date d'effet au 29 décembre 2015, lesquels ont été donnés à la Société.

Déclaration de l'associé unique

L'Associé Unique déclare que:

- il est le seul détenteur de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer, celle-ci étant légalement et contractuellement librement cessible;
- l'apport de la Créance est effectif, ce jour, sans restriction; et
- toutes les formalités dans le but d'effectuer et de formaliser la cession de la Créance ont été ou seront effectuées.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation susvisée du capital social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à quinze mille cinquante Livres Sterling (15.100 GBP) représenté par cent cinquante-et-une (151) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100 GBP) chacune.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069462/160.

(160032396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Burndy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.702.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.690.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of December.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hubbell Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 16, avenue Pasteur Luxembourg, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.234 (the “Sole Shareholder”), represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, B.P. 7, L-4701 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Burndy International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 154.690 (the “Company”), whose registered office was transferred in Luxembourg pursuant to a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 9 July 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the “Mémorial C”) dated on 16 September 2010 number 1919.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 5 August 2015, published in the Mémorial C number 2711 dated 2 October 2015.

II.- That the 15,602 (fifteen thousand six hundred two) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,602,000 (fifteen million six hundred two thousand United States Dollars) to USD 15,702,000 (fifteen million seven hundred two thousand United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 45,169,101 (forty-five million one hundred sixty-nine thousand one hundred one United States Dollars), of which USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Hubbell Luxembourg, S.à r.l. of the 100 (one hundred) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,602,000 (fifteen million six hundred two thousand United States Dollars) to USD 15,702,000 (fifteen million seven hundred two thousand United States Dollars) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 45,169,101 (forty-five million one hundred sixty-nine thousand one hundred one United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of one thousand (1,000) ordinary shares of par value USD 0.10 each of Hubbell Cayman Investments Limited, a Cayman Islands exempted limited company, with registered address at Willow House, Cricket Square, PO Box 709, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands, and registered with the Registry of Companies of The Cayman Islands under number 154045 (the "Contribution").

Valuation

The Contribution is valued at USD 45,269,101 (forty-five million two hundred sixty-nine thousand one hundred one United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 December 2015 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Livio Gambardella, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Mrs. Inna Hörner, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category A manager;
- c) Mrs. Megan C. Preneta, residing professionally at 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484, United States of America; category B manager; and
- d) Mr. Wayne Cable, residing professionally at 40, Waterview Drive, Shelton CT 06484, United States of America, category B manager.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:
- Hubbell Luxembourg, S.à r.l.: 15,702 (fifteen thousand seven hundred two) shares.

The notary acts that the 15,702 (fifteen thousand seven hundred two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend paragraph 1 of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 15,702,000 (fifteen million seven hundred two thousand United States Dollars) represented by 15,702 (fifteen thousand seven hundred two) shares with a nominal value of USD 1,000.-(one thousand United States Dollars) each.

...”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hubbell Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 16, avenue Pasteur Luxembourg, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.234 (l' "Associé Unique"), ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, B.P. 7, L-4701 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Burndy International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 16, avenue Pasteur Luxembourg, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.690 (la “Société”), dont le siège social a été transféré au Luxembourg selon un acte notarié

dressé par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 16 septembre 2010, numéro 1919.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 5 août 2015, publié au Mémorial C numéro 2711 en date du 2 octobre 2015.

II.- Les 15.602 (quinze mille six cent deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100.000 USD (cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 15.602.000 USD (quinze millions six cent deux mille Dollars américains) à 15.702.000 USD (quinze millions sept cent deux mille Dollars américains) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 45.169.101 USD (quarante-cinq millions cent soixante-neuf mille cent un Dollars américains), dont un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Hubbell Luxembourg, S.à r.l. des 100 (cent) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable afférent à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000 USD (cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 15.602.000 USD (quinze millions six cent deux mille Dollars américains) à 15.702.000 USD (quinze millions sept cent deux mille Dollars américains) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 45.169.101 USD (quarante-cinq millions cent soixante-neuf mille cent un Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de mille (1.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,10 USD chacune dans Hubbell Cayman Investments Limited, une société limitée exonérée ("exempted limited company") des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au Willow House, Cricket Square, PO Box 709, Grand Cayman KY1-1107, Iles Caïmans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans ("Registry of Companies of The Cayman Islands") sous le numéro 154045 (l'"Apport").

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 45.269.101 USD (quarante-cinq millions deux cent soixante-neuf mille cent un Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 28 décembre 2015 et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Livio Gambardella, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

b) Mme Inna Hörner, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

c) Mme Megan C. Preneta, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B; et

d) M. Wayne Cable, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, Shelton, CT 06484, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B.

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, ces derniers approuvent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Hubbell Luxembourg, S.à r.l.: 15.702 (quinze mille sept cent deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 15.702 (quinze mille sept cent deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital est fixé à 15.702.000 USD (quinze millions sept cent deux mille Dollars américains) représenté par 15.702 (quinze mille sept cent deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

...”

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069154/237.

(160032389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.